

**DIFFUSION CULTURELLE :
APPEL A PROJETS POUR LES 15-25 ANS**

I. Objectif de l'appel à projets

Dans le cadre du plan de relance, le CNC ouvre un appel à projets doté de 2 M € pour conforter ou faire émerger de nouvelles pratiques et actions de diffusion culturelle auprès du public jeune, avec comme cible prioritaire les 15-25 ans. Il s'agit notamment de se saisir de l'enjeu primordial de redynamisation de la fréquentation des lieux de diffusion culturelle (notamment des salles de cinéma) par cette génération.

Ainsi, l'appel à projets cible le financement d'actions destinées à réinventer l'expérience culturelle dans un lieu physique et à conquérir un nouveau public. Dans ce cadre, le numérique apparaît comme un outil incontournable pour attirer et fidéliser le public jeune, et inventer de nouvelles modalités de transmission et d'interaction. Les projets présentés pourront ainsi travailler sur l'articulation la plus juste entre offre physique et offre numérique.

Les projets proposés pourront porter sur les enjeux de diffusion et de valorisation de l'ensemble des œuvres relevant du champ d'intervention du CNC, quels que soient le genre et le format : cinéma, audiovisuel, création numérique et jeu vidéo.

II. Conditions d'éligibilité

Est éligible tout projet de diffusion culturelle, préexistant ou nouveau, répondant aux caractéristiques suivantes :

- avoir pour objet de diffuser et de promouvoir des œuvres contemporaines ou de patrimoine (quels que soient la nationalité et le format de ces œuvres) ;
- cibler spécifiquement les 15-25 ans ;
- justifier de l'intérêt d'un lieu de diffusion physique établi en France ;
- proposer des actions ancrées à la fois dans l'environnement physique et dans l'environnement numérique.

Le dossier doit être rédigé en français.

L'aide n'est pas accessible aux personnes physiques. La demande d'aide doit être formulée par un organisme de droit privé ou de droit public établi en France. Les entreprises établies dans l'UE/l'EEE sont éligibles si elles disposent d'un établissement stable en France au moment du versement de l'aide.

Le montant minimum accordé s'élève à 20 000 €. Les projets proposés peuvent être circonscrits dans l'espace et dans le temps, ou se déployer sur un temps plus long, dans la limite de trois années consécutives.

Le montant de la subvention ne peut dépasser 75 % du coût définitif du projet.

Cette aide est cumulable avec toutes les aides du CNC. Le fonds étant soumis au régime de minimis, le montant total des aides octroyées à une même entreprise au titre de ce régime dérogatoire ne pourra pas excéder 200 000 € sur une période de trois exercices fiscaux.

III. Critères de sélection

L'aide est attribuée par le Président du CNC après avis formulés par la commission d'experts qui se prononce au regard des 5 critères suivants :

- **l'ambition culturelle** du projet et la cohérence des choix de programmation
- **la stratégie marketing pour cibler les 15-25 ans** : capacité à recruter un public jeune, et à se doter d'indicateurs de performance permettant de mesurer l'impact réel de l'action sur ce public cible
- **la couverture territoriale** du projet : ancrage dans un territoire, implication des collectivités territoriales, capacité à travailler en réseau
- **la viabilité économique** du projet : cohérence du devis, existence de partenariats financiers, capacité de la (les) structure(s) à mener le projet à son terme
- **le caractère incitatif** de l'aide sollicitée pour les projets pré-existants (déploiement de l'initiative sur une plus grande échelle ou sur une plus longue période...).

Une attention particulière sera portée à tout projet de nature collaborative, impliquant plusieurs acteurs de la diffusion culturelle.

IV. Constitution du dossier de candidature

Le porteur du projet remplit le formulaire « démarches simplifiées ». Dans le cas où un même projet fait intervenir plusieurs partenaires qui partagent l'initiative et la responsabilité du projet, la demande ne peut être formulée que par une seule structure.

Présentation du projet (document au format PDF de 15 pages maximum) comprenant :

- Une note de synthèse présentant les présentations caractéristiques du projet (1 page)
- Présentation des partenaires associés au projet et principes de collaboration le cas échéant
- Présentation éditoriale : ambition culturelle et choix de programmation
- Présentation de la stratégie marketing mise en œuvre pour cibler les 15-25 ans : capacité à recruter et à fidéliser un public jeune, description des indicateurs de performance permettant de mesurer l'impact réel de l'action
- Description de l'impact territorial attendu
- Indication des partenariats financiers et des soutiens des collectivités territoriales

Éléments administratifs suivants :

- Un devis
- Un plan de financement
- CV du porteur de projet et de ses partenaires

V. Conditions de versement

L'aide est attribuée sous forme de subvention.

Pour les projets d'une durée inférieure à 12 mois, elle sera versée en deux fois : 75 % à la signature de la convention avec le bénéficiaire et 25 % sur remise des éléments de bilan qualitatif et quantitatif.

Pour les projets pluriannuels, une convention indiquera les conditions de versement de l'aide (comprenant notamment des bilans d'étape réguliers) et précisera également les conditions de reversement de celle-ci (notamment en cas d'abandon ou d'échec du projet).

VI. Calendrier

Deux sessions de sélection sont prévues en 2021.

Pour participer à l'appel à projets, les participants sont invités à remplir le formulaire sur démarche simplifiée

Dates limites de dépôt des dossiers :

1^{ère} session : Mercredi 30 juin 2021

2^{ème} session : Vendredi 1er octobre 2021

Aucune participation reçue après la date limite ne sera prise en considération. Toute candidature incomplète ou ne remplissant pas les conditions requises sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en compte. Toute candidature déposée après la 1^{ère} date limite de dépôt sera automatiquement prise en considération pour la deuxième session.

Vous recevrez un accusé de réception lors du dépôt et au fur et à mesure de l'instruction des dossiers.

Contact

Laetitia FACON, cheffe du service de la vidéo physique et en ligne

diffusion1525@cnc.fr

01 44 34 13 24